



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

Séance du 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de septembre à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Chantal ROUTUROU, Alain BARRALON, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Marie THIBORD Adjoints, Nadine BEGARDS, Jean BELLOCQ, Marie-Odile DOUSSE, Angélique GALLEGO, Christelle MALNOU CASTETBON, Stéphanie MAZET, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christian PUJOLLE, Christophe SAJUS.

Etaient absents : Elie MANESCAU, Vincent MENGELLE qui a donné procuration à Angélique GALLEGO.

Secrétaire de séance : André LACRAMPE (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 02/09/2021

Publié et affiché le 09/09/2021

ORDRE DU JOUR

- Autorisation prise de parole pour présentation du projet « filles de Gaïa »
- Acquisition parcelle ZC N° 23, lieu-dit ARRAS
- Cession restaurant : accord de principe
- Demande d'emprunt – travaux investissement 2021
- Travaux de voirie 2021 : demande de subvention auprès du conseil départemental
- Assujettissement à la TVA du bâtiment Poey 117
- Modification exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardins soumis à déclaration préalable
- Résiliation d'un bail commercial
- Création d'un second poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- Mise en place d'un contrat apprentissage, année 2021-2022, école Poey de Lescar
- Mise en place du comité consultatif des aînés
- Participation financière aux frais de fonctionnement, école de Lescar
- Adoption du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP de la région de Lescar

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 21 juin 2021

DEL N° 2021/09/07/01 : Autorisation prise de parole pour présentation du projet « filles de Gaïa »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le projet des « filles de Gaïa » soit présenté par les porteurs de celui-ci.

Il leur a proposé de préparer une présentation et demande au Conseil Municipal d'autoriser la prise de parole en début de conseil municipal, de ces personnes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la prise de parole en début de conseil municipal pour la présentation du projet des « filles de Gaïa ».

DEL N° 2021/09/07/02 : Acquisition parcelle ZC N° 23, lieu-dit ARRAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que des maraîchères en bio cherchent des terrains à prendre à bail afin de pouvoir exercer leur profession. Or, il se trouve que la parcelle agricole cadastrée section ZC n° 23, lieu-dit ARRAS d'une superficie de 54a 23ca, appartenant aux conjoints PREBENDE-BOUSQUET, est en vente au prix de 1,50 euros le mètre carré.

La parcelle est exploitée par Adeline MAUBOULES gérante de la société, EARL PIERRINOT, qui accepte de renoncer à son bail gratuitement.

Il propose de l'acquérir pour pouvoir la donner à bail rural aux maraîchères en bio, dans le cas où elles rempliraient les conditions pour en bénéficier.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC n° 23 lieu-dit ARRAS d'une superficie de 54a 23ca appartenant aux conjoints PREBENDE-BOUSQUET au prix de 1,50 euros le mètre carré.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

DEL N° 2021/09/07/03 : Cession restaurant : accord de principe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par M et Mme, GONCALVES FERREIRA, gérants du restaurant « O'Lusitano 2 », locataires de la commune de POEY DE LESCAR, d'acquérir le local qu'ils occupent. Ce local communal, d'une superficie de 165.85 m2 est composé de:

- 1 bar
- 1 cuisine
- 1 salle restaurant
- 1 réserve
- 1 coin toilette
- 1 terrasse de 70 m2 en prolongement de la salle de restaurant

La proposition des gérants du restaurant « O'Lusitano 2 » s'élève à 120 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe à la cession du local du restaurant d'une superficie de 165.85 m2 aux actuels locataires, pour la somme de 120 000.00 €.

- **PRECISE** que tous les frais annexes à la vente (géomètre, notaire...) seront supportés par l'acquéreur.

- **CHARGE** M le Maire de la poursuite des négociations.

DEL N° 2021/09/07/04 : Demande d'emprunt – travaux investissement 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la réalisation d'un emprunt destiné à financer des projets 2021-2022. L'emprunt budgétisé en 2021 s'élève à 110 000.00€

Monsieur le Maire présente un comparatif des offres reçues et après analyse, le conseil décide à l'unanimité d'emprunter auprès de la caisse d'épargne, un montant de 110 000.00€, sur 15 ans, échéances trimestrielles avec un taux fixe de 0,53 % l'an.

DEL N° 2021/09/07/05: Travaux de voirie 2021 : demande de subventions auprès du conseil départemental

La commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du nouveau dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

Listing des travaux de voirie prévus pour l'année 2021 :

| TRAVAUX VOIRIE 2021 | | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| ADRESSES | TARIF HT | TARIF TTC |
| Chemin de Pau | 1 336,00 € | 1 603,20 € |
| 11 Impasse arbousiers | 985,00 € | 1 182,00 € |
| 25 Impasse du mont | 269,60 € | 323,52 € |
| Chemin d'Aussevielle | 2 017,00 € | 2 420,40 € |
| Chemin d'Aspe | 1 790,00 € | 2 148,00 € |
| SOUS TOTAL | 6 397,60 € | 7 677,12 € |
| Chemin du pont long | 9 133,40 € | 10 960,08 € |
| Rue principale | 5 512,00 € | 6 614,40 € |
| Parking centre multiservices | 1 314,00 € | 1 576,80 € |
| VC 2 Cami salié | 350,00 € | 420,00 € |
| SOUS TOTAL | 16 309,40 € | 19 571,28 € |
| Création parkings rue cazalet | 7 000,00 € | 8 400,00 € |
| Signalisations | 3 750,61 € | 4 500,73 € |
| TOTAL | 33 457,61 € | 40 149,13 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération voirie 2021, ci-dessus exposée,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la plus élevée possible, pour l'opération voirie 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier,
- **PRECISE** que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès du Département.

DEL N° 2021/09/07/06 : Assujettissement à la TVA du bâtiment Poey 117

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire du bâtiment POEY 117, situé 2 Rue Principale 64230 POEY DE LESCAR qu'elle met en location et pour lequel elle va réaliser des travaux de rénovations.

Il précise que la location de locaux nus n'est pas assujettie de plein droit à la TVA mais que la Commune peut opter pour l'assujettissement de plein droit. Cela permettra de récupérer fiscalement la TVA des travaux, en contrepartie de quoi elle reversera à l'Etat la TVA collectée sur les loyers.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'assujettir les locaux du bâtiment POEY 117 à la TVA
- **PRÉCISE** que la Commune effectuera ses déclarations de TVA mensuellement
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

DEL N° 2021/09/07/07 : Modification exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardins soumis à déclaration préalable

Vu la délibération prise en Conseil Municipal en date du 07 juin 2021 instaurant une exonération sur les surfaces des abris de jardin et vu la demande des services instructeur de la DDTM, Il convient de délibérer de nouveau afin de rectifier cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'exonérer en application de l'article L 331-9 modifié du Code de l'Urbanisme, en partie, 50%, les surfaces des abris de jardin soumis à la Déclaration Préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

DEL N° 2021/09/07/08: Résiliation d'un bail commercial

Le Maire fait part à l'assemblée du départ précipité au 30 juin 2021 de Monsieur DAL ZOTTO Xavier, prothésiste dentaire, qui nous a fait connaître en date du 18 juin 2021 son intention de quitter le local.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et présente le projet de résiliation à l'amiable du bail commercial qu'il a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à la résiliation à l'amiable du bail commercial consenti le 01 octobre 2009 à Monsieur DAL ZOTTO Xavier, pour exercer une activité de prothésiste dentaire, dans le local, situé Centre Commercial, rue principale 64230 POEY DE LESCAR.
- **APPROUVE** le projet de convention de résiliation à l'amiable,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

DEL N° 2021/09/07/09: Création d'un second poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste: adjoint d'animation : assurer le service de cantine, surveillance des enfants pendant le temps de garderie et entretien des locaux à l'école.
- Durée des contrats : 6 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 22 heures annualisées
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de PAU du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste(s) : adjoint d'animation : assurer le service de cantine, surveillance des enfants pendant le temps de garderie et entretien des locaux à l'école.
- Durée des contrats : 6 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 22 heures annualisées
- Rémunération : SMIC

DEL N° 2021/09/07/10: Mise en place d'un contrat apprentissage, année 2021-2022, école Poey de Lescar

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage au sein de l'école de POEY DE LESCAR
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2021-2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|---------|------------------|-----------------|-----------------------|
| ECOLE | 1 | CAP AEPE | 10 mois |

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DEL N° 2021/09/07/11: Mise en place du comité consultatif des aînés

Le Comité consultatif des aînés, également appelé « conseil des aînés » est un espace de sensibilisation, de réflexion, de concertation et de proposition sur les sujets de la vie communale dans lesquels ils sont impliqués.

A ce titre, il a vocation à être une instance de participation à la définition des politiques seniors mises en place par la Ville,

Il est porteur, à partir de réflexions menées en commissions de travail, de propositions ou de projets dans les différents domaines les concernant,

Il peut apporter, en raison de son expérience, un avis éclairé et une contribution active à l'étude par la Ville, de projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population.

Ce conseil est composé de membres volontaires habitants de POEY DE LESCAR qui ont fait acte de candidature et de motivation auprès du maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'instituer le conseil des aînés de la commune de POEY DE LESCAR,
- **DÉSIGNE** les membres du conseil des aînés.ci dessous:
 - Mme Maryse ARETTE
 - M Jean-Pierre CECCHETTO
 - M Jean-Christophe DESBUREAUX
 - M Jean-Louis GUIMTRANDY
 - M Serge PETRIAT
 - M Gérard ROUTUROU
 - Mme Maryse SASSUS BOURDA
 - M Jean-Michel URRUTY

- **VALIDE** le règlement intérieur tel qui lui est présenté.

DEL N° 2021/09/07/12: Participation financière aux frais de fonctionnement, école de Lescar

Le Maire informe que la participation aux frais de fonctionnement de ces classes spécialisées est une participation obligatoire pour la Commune de résidence de l'enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au paiement de la somme de 685,62 € correspondant au montant de la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de LESCAR pour l'inscription en classe ULIS pour l'année scolaire 2020-2021.

DEL N° 2021/09/07/13 : Adoption du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP de la région de Lescar

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP de la Région de Lescar pour l'année 2020.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DEPENSES :

| ENTREPRISE | LIBELLE | DATE | MONTANT TTC |
|-------------------------|---|---------|-------------|
| COBRA | Produit nettoyage voirie | 06-2021 | 640.20 € |
| COBRA | Produit nettoyage voirie | 06-2021 | 1 079.40 € |
| NATHAN | Matériel sport école | 06-2021 | 472.60 e |
| EVI PRO | Chariot cantine | 06-2021 | 260.40 € |
| ACTUEL BURO | Matériel informatique ecole POEY DE LESCAR | 06-2021 | 2 613.60 € |
| INFO DIRECT | Matériel informatique ecole POEY DE LESCAR | 06-2021 | 2 151.22 € |
| ACTUEL BURO | Logiciel informatique | 06-2021 | 594.00 € |
| EVI PRO | Cuisine MPT | 06-2021 | 16 989.60 € |
| PHILMAT | Acquisition 2 miroirs routiers | 06-2021 | 420.72 € |
| D CREATION | Rampe accès PMR local sages-femmes + chiropracteur | 06-2021 | 465.00 € |
| ECTAUR | Bornage + division 3 parcelles, chemin de la Caribette | 07-2021 | 1296.00 € |
| ANDREI | Achat fournitures peinture | 07-2021 | 392.38 € |
| CASTORAMA | Achat matériel création placard ecole | 07-2021 | 438.60 € |
| CASTORAMA | Achat étagères salle des maitres | 07-2021 | 797.35 € |
| JARDI BEARN | Achat arbuste pour haie ecole | 07-2021 | 300.25 € |
| JARDI BEARN | Achat arbres cours ecole | 07-2021 | 522.15 € |
| SUD OUEST SIGNALISATION | Acquisition divers panneaux voirie | 07-2021 | 918.19 € |
| SIGNATURE | Signalisation horizontale: rue principale, mairie, cheminement piétons chemin du château, chemin du pont long | 07-2021 | 3 432.78 € |

| | | | |
|-------------|--|---------|-------------|
| SIGNATURE | Signalisation horizontale : place PMR POEY 117 | 07-2021 | 149.76 € |
| ACTUEL BURO | Remplacement module tactile, VPI MME Lalanne | 07-2021 | 298.80 € |
| SOGEBA | Ensemble travaux voirie 2021 | 07-2021 | 27 248.40 € |
| 2CS | Diagnostic Amiante POEY 117 | 07-2021 | 714.00 € |
| SOCOTEC | Audit sécurité accessibilité POEY 117 | 07-2021 | 2 340.00 € |
| ECTAUR | Relevé géomètre intérieur POEY 117 | 08-2021 | 4 032.00 € |
| SEPA | Assistance à maîtrise d'ouvrage | 08-2021 | 27 900.00 € |
| ETIENNE | Frais de procédure cour d'appel DUP | 09-2021 | 4 839€ |

Travaux chemin de la caribette et enfouissement réseau moyenne tension : Les travaux d'enfouissement basse tension et réseaux télécom sont en phase terminale. Les travaux d'enfouissement de la moyenne tension seront réalisés en septembre et en octobre ainsi que les travaux de finalisation du chemin piéton et de la voirie.

Maison DOUX : L'expression des besoins a été réalisée par la commission sociale. Toute l'équipe va retravailler dessus pour l'affiner avant constitution du programme permettant de lancer la consultation architecte. Aide du CAUE sur cette opération.

Extinction éclairage public : La première phase de l'opération est terminée. Les quartiers sont pour la plupart éteints entre 23 heures et 06 heures. Il reste quelques zones délicates avec l'impossibilité de dissocier les éclairages de quartier avec l'éclairage de voies de circulation essentielles. Il faut maintenant laisser un peu de temps avant d'envisager d'aller plus loin. Il est prévu en 2022 de commencer à financer le changement des points lumineux les plus anciens, fort consommateur en énergie.

Sur les nouveaux lotissements nous imposons de l'éclairage LED à variation d'intensité et des horloges astronomiques.

Réparation toit maison béarnaise : Les travaux vont démarrer fin septembre. Les activités associatives devraient être maintenues en cours de travaux.

Accueil service civique école : Accueil d'un nouveau contrat de service civique au sein de notre école du 01/09/2021 au 30/06/2022.

Ecole : divers travaux été 2021

- Déménagement salle de garderie
- Aménagement classe Mme AURISSET dans ancienne salle d'études
- Retour dans la salle de cantine pour remettre à disposition des associations l'ensemble de la salle Joseph Teixido
- Installation de 2 vidéos projecteurs - remise à niveau salle des maitres – création d'un placard dans le couloir maternelles – création d'une salle de repos pour les agents – création d'un accès PMR non homologué dans la cour (utile aussi pour les activités vélos) – changement des 3 arbres dans la cour de récréation – ajout de 2 arbres dans la cour maternelle – changement de la haie toxique sur le chemin d'accès à la cantine – achat d'un chariot supplémentaire -peinture murs extérieurs – nettoyage escalier
- Reste à envisager en 2021 des travaux de séparation du local technique avec une partie local électrique et l'autre partie en rangement.

Zone Poey 117, local performances : Réalisation d'un faux plafond, d'une cloison, mise en peinture et installation d'éclairage en Led. Travaux réalisés en régie.

Chemin du Château : Instauration d'un sens unique de circulation, d'une limitation de vitesse à 30km/h et la constitution d'une zone piétonne.

Signalétique au sol le mardi 13/09/2021 – mise en place des panneaux et signature de l'arrêté.

Une communication sera faite auprès des résidents du chemin du château.

Ateliers jardin zéro déchet: Jeudi 09 septembre de 18 à 20 heures : Atelier animé par un spécialiste « zéro déchet », financé par VALOR BEARN pour apprendre à réutiliser les végétaux de notre jardin en redécouvrant les techniques de jardinage au naturel.

Exonération de la taxe Foncière de 2 ans sur maison neuve : L'équipe municipale doit se prononcer sur l'opportunité de délibérer avant le 01 octobre 2021 afin de limiter l'exonération des 2 ans sur la taxe foncière des constructions nouvelles. L'équipe a décidé de ne pas délibérer et ainsi de maintenir l'exonération totale de la taxe foncière sur les 2 premières années suivant l'achèvement des travaux d'une construction nouvelle.

Vidéo surveillance sur Zone Poey 117 et maintien éclairage : Suite à de nouveaux méfaits sur la zone commerciale Poey 117, il a été pris les décisions suivantes :

- Maintien de l'éclairage public toute la nuit.
- Demande faite en préfecture pour autorisation d'un système de vidéo protection.

Visite de quartier : Les élus et les services techniques vont visiter à pied un quartier de la commune courant octobre. Les poeyens pourront alors nous saisir directement des problèmes rencontrés dans les quartiers.

Chemins de randonnées : Visite du directeur de l'office du tourisme afin de déterminer l'emplacement des mobiliers et la disposition de la signalétique.

Etat d'abandon d'une maison chemin Guicharnaud : Cet abandon entraine des nuisances importantes pour le voisinage immédiat et inquiète en cas d'incendie sur la parcelle. Nous avons saisi la police municipale intercommunale pour un PV de constat d'abandon manifeste. Nous allons poursuivre une procédure adaptée qui pourrait durer entre 2 et 3 mois et en cas de non action de la propriétaire des travaux d'office seront exécutés.

Fin de la séance à 20h38.